

COMPAGNIE DES GISEMENTS AURIFÈRES D'ITOALANA (ITOLA), Madagascar

Une création de la [Compagnie française d'exploration et de colonisation](#)

COMPAGNIE DES GISEMENTS AURIFÈRES D'ITOALANA (ITOLA)
Société anonyme au capital de 2.500.000 francs
Siège social : 19, rue Marbeuf, Paris
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 9 décembre 1897)

Cette société a pour objet l'exploitation de la concession des gisements miniers situés à Itoalana (Itola), dans le district d'Ambohimandroso, sud du Betsiléo (Madagascar), ainsi que l'acquisition par achat ou autrement de toutes autres exploitations minières et toutes opérations commerciales se rattachant aux dites opérations.

La durée de la société est fixée à 50 années.

M. Verberckmoës, agissant au nom de la Compagnie d'exploration et de colonisation, apporte à la société :

1° Le droit d'exploiter la concession minière d'Itoalana, d'une contenance de 1.300 hectares environ, située dans le district d'Ambohimandroso, sud du Betsiléo (Madagascar), tel qu'il résulte, au profit de ladite Compagnie, de l'arrêté provisoire pris par le général Gallieni, résident général de France à Madagascar, en date du 9 janvier 1897 ;

2° Les droits que la Compagnie peut avoir sur partie des terrains dans lesquels est située la concession ci-dessus.

En représentation de cet apport, il est attribué à la Compagnie française d'exploration et de colonisation deux mille cinq cents actions entièrement libérées.

En outre, il est attribué à la Compagnie française d'exploration et de colonisation une somme de deux cent mille francs en espèce, en remboursement de ses avances, des frais d'études préliminaires, levés de plans, projets, etc., mentionnés ci-dessus et qui seront prélevés moitié sur le versement du premier quart, moitié sur le versement du deuxième quart.

Le fonds social est fixé à deux millions cinq cent mille francs, représenté par 5.000 actions de 500 francs chacune.

Ont été nommés administrateurs : MM. Alfred-Auguste Courmes ¹, propriétaire, demeurant à Paris, rue Marbeuf, 19 ; Achille-Gabriel-Louis Adam ², propriétaire, demeurant à Paris, avenue des Champs-Élysées, 71 ; Gustave-Jules Verberckmoës, propriétaire, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, avenue du Bois-de-Boulogne, 62 ; Depret, ancien officier de cavalerie, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, 376.

Modifications de sociétés

¹ Alfred Courmes (1859-1934) : administrateur délégué de la Compagnie française d'exploration et de colonisation. Voir [encadré](#).

² Achille Adam (1859-1914) : gendre de Verberckmoës. Banquier, administrateur de sociétés, président de la Compagnie française du Haut-Congo (1899-1902). Voir [encadré](#).

(*L'Écho des mines et de la métallurgie* 17 mars 1898)

Paris. — Modification de la Compagnie des gisements aurifères d'Itoalana (Itola), 19, rue Marbeuf. Transfert du siège 5, rue Rouget-de-l'Isle³. — Acte du 1^{er} février.

Compagnie des Gisements aurifères d'Itoalana (Itola)
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 31 mars 1899)

17 avril, 3 h., extraordinaire. — Compagnie des Gisements aurifères d'Itoalana. — Au siège social, 5, rue Rouget-de-l'Isle, Paris. — Ordre du jour : Examen de la situation sociale. Étude de différents projets de fusion ou de transformation ; éventuellement nomination de liquidateurs. Résolutions diverses. — *P. A.*, 31.

Compagnie des Gisements aurifères d'Itoalana (Itola)
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 mai 1899)

Suivant procès-verbal en date du 17 avril 1899, l'assemblée générale extraordinaire de la Société anonyme : Compagnie des Gisements aurifères d'Itoalana (Itola), dont le siège était à Paris, rue Scribe, n° 1, ci-devant, et en dernier lieu rue Rouget-de-l'Isle, n° 5, a décidé la dissolution de ladite société. Elle a nommé liquidateurs, avec les pouvoirs conférés dans les termes de l'article 39 des statuts : M. Gustave-Jules Verberckmoës⁴, propriétaire, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, avenue du Bois-de-Boulogne, n° 62 ; M. Achille-Gabriel-Louis Adam, propriétaire, demeurant à Paris, avenue des Champs-Élysées, n° 71 ; M. Raoul de Laire, propriétaire, demeurant à Paris, rue Fortuny, n° 28 ; et M. Augustin Max⁵, sans profession, demeurant à Paris, rue Saint-Philippe-du-Roule, n° 7. — *Affiches Parisiennes*, 16/5/1899.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juillet 1899)

Compagnie française d'exploration et de colonisation. — Au siège social, 5, rue Rouget-de-l'Isle. — Ordre du jour : Examen des questions relatives à la liquidation de la Compagnie des gisements aurifères d'Itoalana. Résolutions diverses.

.....
22 juillet, 2 h. 1/2, extraord. — Compagnie des Gisements aurifères d'Itoalana. — Au siège social, 5, rue Rouget-de-l'Isle, Paris. — Ordre du jour : Examen des questions relatives à la liquidation. Résolutions diverses.

³ Siège des *Tablettes financières*, feuille de la Banque Max dont le chef se retrouve avec Courmes à la Compagnie des Gisements aurifères d'Itoalana, à la Calédonienne des Mines et à la Tiébaghi.

⁴ Verberckmoës (1834-1924) : fondateur et administrateur de la Compagnie française d'exploration et de colonisation. Voir [encadré](#).

⁵ Augustin Max : patron de la [Banque Max](#), de Paris, qui fit un krach de 40 MF en 1912, notamment à la suite d'investissements malheureux en Nouvelle-Calédonie.